

Catalogue des produits exclus (catalogue des offres non certifiables)

1. Armes
 - 1.1 Armes interdites (selon annexe 2 de la Loi allemande sur les armes)
 - Couteau à cran d'arrêt et à lame tombante (sans restrictions)
 - Couteau pliant à cran d'arrêt, dague à pousser (lame transversale par rapport au manche)
 - Toute arme tranchante et d'estoc camouflée sous l'apparence d'autres objets ou dissimulée dans ces derniers (canne à épée, couteau dissimulé dans la boucle d'une ceinture, etc.)
 - Baguettes d'acier et assommoirs (élastiques et alourdis à l'extrémité)
 - Coup-de-poing, étoiles à lancer, nunchakus
 - Objets contenant des substances irritantes ou autres substances sans certificat d'innocuité ni marque officielle d'homologation et/ou sans contrôle de la majorité de l'acquéreur (gaz CS, spray à poivre, etc.)
 - Armes à impulsion électrique sans certificat d'innocuité ni marque officielle d'homologation
 - 1.2 Armes soumises à autorisation de détention d'armes
 - Armes à feu de toutes sortes (p. ex. fusils, pistolets, revolvers, etc.)
 - Armes à air comprimé développant à la bouche une énergie de plus de 7,5 joules.
 - 1.3 Armes non soumises à autorisation de détention d'armes mais problématiques pour d'autres raisons
 - Armes factices (imitations ressemblant à s'y méprendre à l'original, en règle générale, armes « soft air » et fusils à air comprimé, p. ex. armes de paint-ball)
 - Arbalètes
2. Articles érotiques
 - 2.1 Accessoires permettant l'infliction de douleurs extrêmes, humiliations ou soumission
 - Injections et perfusions (aiguilles, seringues, canules, etc.)
 - Roulettes de Wartenberg
 - Instruments médicaux (dilatateurs, écarteurs, cathéters, pincettes, etc.)
 - Accessoires de torture, en particulier lorsque l'activité de la boutique est uniquement ou essentiellement consacrée à ce genre d'articles
 - 2.2 Catégories de fétiches problématiques
 - Fétiche adulte-bébé (sous-catégorie également prohibée !)
 - 2.3 Illustrations vulgaires ou pornographiques et susceptibles de nuire aux mineurs
 - Représentation directe de la sexualité humaine, de caractères sexuels primaires ou de l'acte sexuel visant à provoquer l'excitation sexuelle de l'observateur.
 - Personnes représentées d'une façon contraire à la dignité humaine
 - Enfants ou adolescents dans une posture forcée, explicitement sexuelle.
3. Objets possédant une référence nationale-socialiste
 - 3.1 Symboles d'organisations contraires à la constitution
 - Croix gammée, « Sig-runen » (emblème SS)
 - 3.2 Objets non délictueux, possédant néanmoins une référence nationale-socialiste
 - Croix celtiques stylisées (à l'exception des cas dont il est clair qu'ils ne font pas référence au contexte national-socialiste)
 - Devises et salutations interdites (« Meine Ehre heißt Treue » (« Mon honneur s'appelle fidélité »), « Mit deutschem Gruß » (« salutations allemandes »), etc.)
 - Uniformes et parties d'uniformes de la Wehrmacht, SS, SA
 - Drapeaux et emblèmes (p. ex. drapeau de guerre du Reich 1935-1945)
 - Photos d'Hitler
 - Drapeaux de guerre du Reich (y compris les versions d'avant 1935)
 - Vêtements des marques « Thor Steinar », « Consdaple » ou « Erik and Sons »
 - Devises problématiques (p. ex. « Je suis fier d'être allemand »)
 - Drapeaux noir-blanc-rouge de toutes sortes (à l'exception des cas dont il est clair qu'ils ne font pas référence au contexte national-socialiste)
 - Personnages représentant des fonctionnaires nazis ou des soldats de la Wehrmacht ou SS
4. Documents ou cartes d'identité falsifiés
 - Imitations de cartes d'identité officielles (également appelées « fausses cartes d'identité »)
 - Certificats ou titres falsifiés
5. Immeubles (également extraterrestres), droits assimilables aux immeubles
 - Immeubles sur la Lune, immeubles sur Mars
 - Baptêmes d'étoile
6. Prestations paranormales
 - Magie amoureuse, malédictions, adjurations, etc.
 - Prédications, aides ésotériques au développement personnel, conseils de vie, pierres au pouvoir curatif
7. Drogues, substances assimilées et accessoires
 - Herbal XTC (ecstasy naturels), speed naturel, herbes enivrantes, substances apparentées au LSD, etc.
 - Instructions pour la culture domestique de la marijuana, la cuisine et la pâtisserie au cannabis, notamment.
 - Sets de test THC, kits pour priser, enveloppes de joint, boîtes de camouflage servant à dissimuler le cannabis notamment, broyeurs, moulins, etc.
 - Autres drogues et accessoires de drogue
8. Autres produits
 - Modchips
 - Installations d'émission camouflées (p. ex. caméras-radios)
 - Thé aux feuilles de ginkgo
 - Supports médias au sens du § 15, art. 2 et § 18 art. 2 n° 2 et 4 de la Loi fédérale sur la protection des mineurs (JuSchG) (médias susceptibles de nuire gravement aux mineurs avec interdiction absolue de diffusion)
 - Compléments nutritionnels dont la publicité se base sur la maladie, dans l'esprit du § 12 du Code allemand relatif aux produits alimentaires, biens de consommation durables et matières fourragères (LFGB).